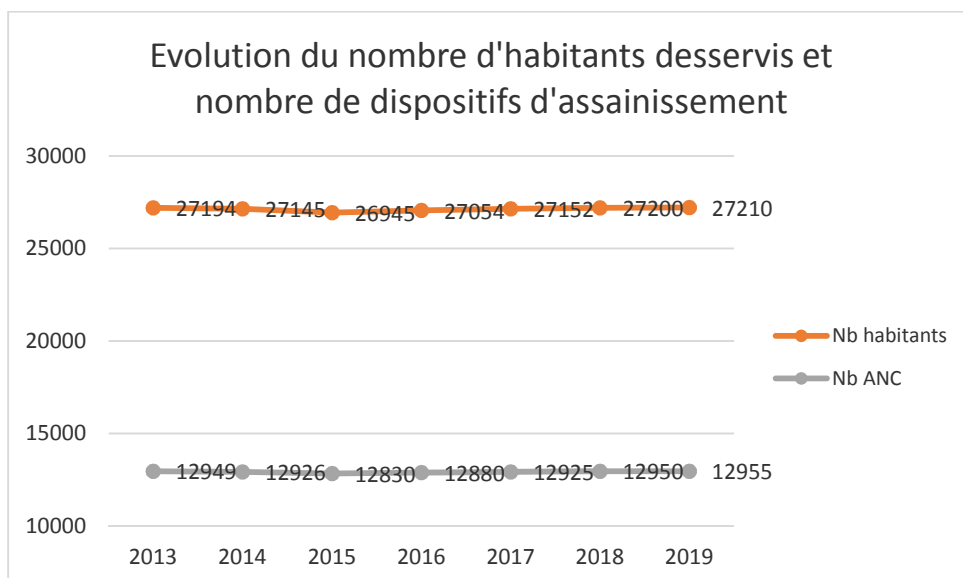


Evolution du nombre d'habitants desservis et nombre de dispositifs d'assainissement



C. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC. La comparaison des valeurs, pour plusieurs collectivités, fournit une information sur l'avancement de l'organisation des services publics et l'étendue des prestations offertes aux usagers.

Indicateur D 302.0 SPANC 2019 : 100

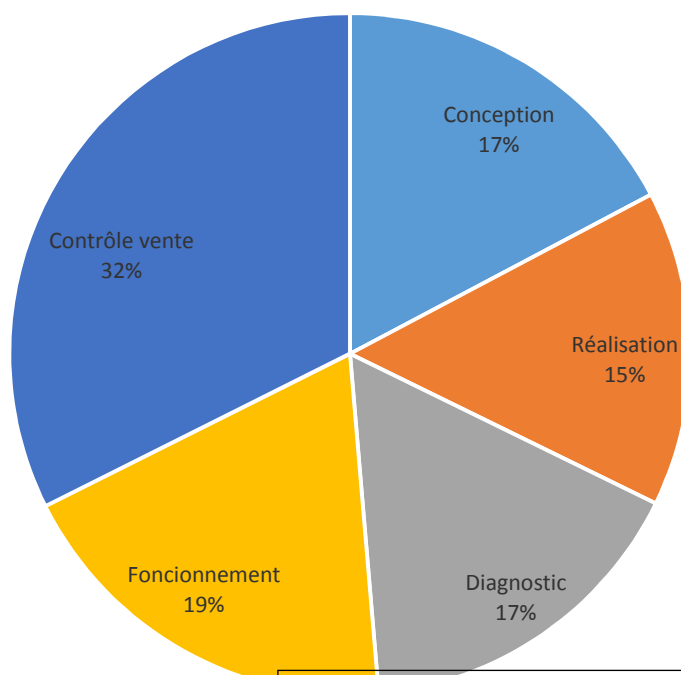
➤ Voir calcul annexe 1

D. Activité du service sur l'année 2019

Conception 2019	121
Réalisation 2019	105
Diagnostic 2019	115
Fonctionnement 2019	133
Contrôle vente 2019	225
Total 2019	699

➤ Voir annexe 2 et annexe 3 pour le nombre de contrôles réalisés par communes et documents d'urbanismes

Contrôles 2019



2. Tarification des contrôles 2019

Contrôle de conception et réalisation	181,04 €
Contrôle vente	169,71 €
Contrôle diagnostic	113,14 €
Contrôle fonctionnement	101,82 €

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200626-26-06-2020-1-AR
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020

2/1

3. Indicateurs de performance du service

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

A ce jour cet indicateur ne peut être communiqué puisque la base de données des deux logiciels utilisés par le service ne permet l'extraction fiable de cet indicateur.

Annexe 1 -

Calcul de l'indicateur D 302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC. La comparaison des valeurs, pour plusieurs collectivités, fournit une information sur l'avancement de l'organisation des services publics et l'étendue des prestations offertes aux usagers.

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	OUI	NON
∞ Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
∞ Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0
∞ Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	0
∞ Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0

B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

∞ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
∞ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
∞ Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0

Indicateur D 302.0 SPANC 2019 : 100

Annexe 2 - Nombre de contrôles réalisés en 2019

Contrôles 2019	Conception	Réalisation	Fonctionnement	Diagnostic	Diagnostic-Vente	Total contrôle
Aiffres	3	3	0	0	7	13
Amuré	3	3	0	0	1	7
Arçais	1	0	0	1	3	5
Beauvoir Sur Niort	2	2	2	1	4	11
Bessines	11	5	0	0	3	19
Brulain	1	2	5	3	1	12
Chauray	1	3	0	0	0	4
Coulon	10	12	0	0	13	35
Echiré	4	4	0	0	6	14
Epannes	0	0	0	0	1	1
Fors	13	10	21	4	5	53
Frontenay-Rohan-Rohan	2	1	0	0	7	10
Germond Rouvre	6	5	8	2	4	25
Granzay-Gript	1	0	1	1	0	3
Juscorps	1	2	6	0	1	10
La Foye Monjault	4	3	66	28	2	103
La Rochénard	2	3	0	0	11	16
Le Bourdet	2	3	0	0	10	15
Le Vanneau Irleau	2	0	0	0	9	11
Magné	4	2	0	0	3	9
Marigny	2	2	1	1	0	6
Mauzé sur le Mignon	1	1	0	0	3	5
Niort	11	8	0	1	21	41
Plaine d'Argenson						
<i>Belleville</i>	0	0	0	1	0	1
<i>Boisserolles</i>	1	2	0	0	1	4
<i>Prissé la Charrière</i>	1	1	4	0	4	10
<i>Saint Etienne La Cigogne</i>	1	0	0	0	0	1
Prahecq	0	0	0	2	0	2
Prin Deyrançon	3	7	0	0	5	15
Saint Gelais	0	1	0	0	10	11
Saint Georges de Rex	2	0	0	0	2	4
Saint Hilaire La Pallud	3	1	0	0	10	14
Saint Martin de Bernegoue	5	6	5	1	1	18
Saint Maxire	0	1	0	0	9	10
Saint Rémy	0	0	0	0	0	0
Saint Romans des Champs	2	0	11	16	1	30
Saint Symphorien	1	1	1	52	0	55
Sansais La Garette	0	0	0	0	4	4
Sciecq	0	1	0	0	2	3
Val du Mignon						0
<i>Praires</i>	0	2	0	0	5	7
<i>Thorigny Sur le Mignon</i>	0	0	0	0	4	4
<i>Usseau</i>	3	2	0	0	22	27
Vallans	2	0	0	1	2	5
Villiers en Plaine	9	5	2	0	24	40
Vouillé	1	1	0	0	4	6
TOTAL	121	105	133	115	225	699

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200626-26-06-2020-1-AR
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020
4/7

Annexe 3 - Dossiers d'urbanisme 2019

Commune	CU 2019 - ANC		DP 2019 - ANC		PC 2019 - ANC		PA 2019 - ANC		Nombre de dossiers d'urbanisme ANC
	CU	dont défavorable	DP	dont défavorable	PC	dont défavorable	PA	dont défavorable	
Aiffres	5	0	1	0	3	1	0	0	9
Amuré	3	0	1	1	2	0	1	0	7
Arçais	1	0	0	0	1	0	0	0	2
Beauvoir sur Niort	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Bessines	3	0	1	0	8	2	0	0	12
Brûlain	3	0	2	0	2	0	0	0	7
Chauray	0	0	0	0	2	0	0	0	2
Coulon	5	0	3	1	4	0	0	0	12
Echiré	2	0	0	0	6	0	0	0	8
Epannes	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Fors	8	0	4	0	9	0	1	0	22
Frontenay Rohan Rohan	2	0	0	0	1	0	0	0	3
Germond Rouvre	3	0	0	0	3	0	1	0	7
Granzay-Gript	1	0	1		2	1	0	0	4
Juscorps	3	1	0	0		0	0	0	3
La Foye Monjault	5	0	0	0	3	1	0	0	8
La Rochénard	0	0	1	0	1	0	1	0	3
Le Bourdet	1	0	1	0	2	0	0	0	4
Le Vanneau Irleau	1	0	0	0	1	0	0	0	2
Magné	6	1	0	0	4	0	0	0	10
Marigny	2		0	0	1	0	0	0	3
Mauzé sur le Mignon	0	0	0	0		0	0	0	0
Niort	5	0	0	0	3	1	2	2	10
Plaine d'Argenson	4	0	1	0	3	0	0	0	8
<i>Belleville</i>	2	0	0	0	1	0	0	0	3
<i>Boisseroles</i>	0	0	0	0	1	0	0	0	1
<i>Prissé la Charrière</i>	1	0	1	0	0	0	0	0	2
<i>Saint Etienne La Cigogne</i>	1	0	0	0	1	0	0	0	2
Prahecq	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Prin Deyrançon	2	0	0	0	3	1	0	0	5
Saint Gelais	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Saint Georges de Rex	2	1	2	0	1	0	0	0	5
Saint Hilaire la Pallud	2	0	3	1	0	0	0	0	5
Saint Martin de Bernegoue	1	0	0	0	1	0	0	0	2
Saint Maxire	5	2	1	1	0	0	0	0	6
Saint Rémy	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint Romans des Champs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint Symphorien	2	1	2	0	0	0	0	0	4
Sansais la Garette	3	0	1	1	1	0	0	0	5
Sciecq	0	0	0	0		0	0	0	0
Val du Mignon	8	0	0	0	6	2	0	0	14
<i>Priaires</i>	0	0	0	0	1	0	0	0	1
<i>Thorigny sur le Mignon</i>	2	0	0	0	0	0	0	0	2
<i>Usseau</i>	6	0	0	0	5	2	0	0	11
Vallans	2	0	0	0	3	0	0	0	5
Villiers en Plaine	3	1	2	0	8	1	0	0	13
Vouillé	4	0	0	0	0	0	0	0	4
TOTAL	99	7	27	5	87	10	6	2	219

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200626-26-06-2020-1-AR
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020
5/7

Annexe 4 : note établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019



LE SAVIEZ-VOUS ?

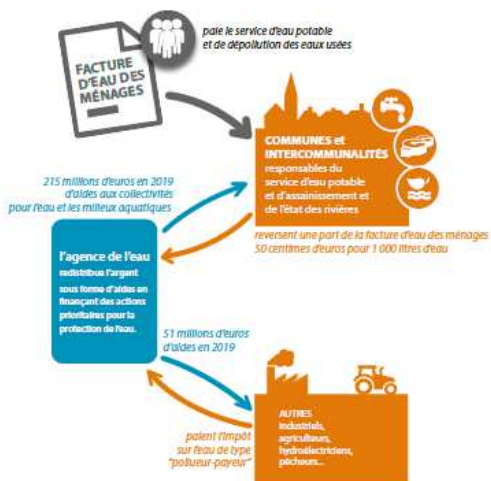
Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'eventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € - source agence de l'eau Loire-Bretagne)



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019 - source agence de l'eau Loire-Bretagne, 2019 est la première année du 1^{er} programmes d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau, il apporte quelques modifications de financement.)

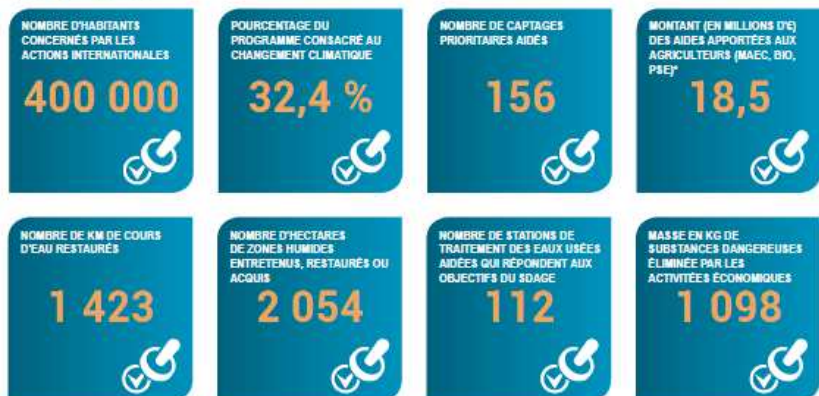


Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200626-26-06-2020-1-AR
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'Etat. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

6 APPELS A PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

Le but ? Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11^e programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



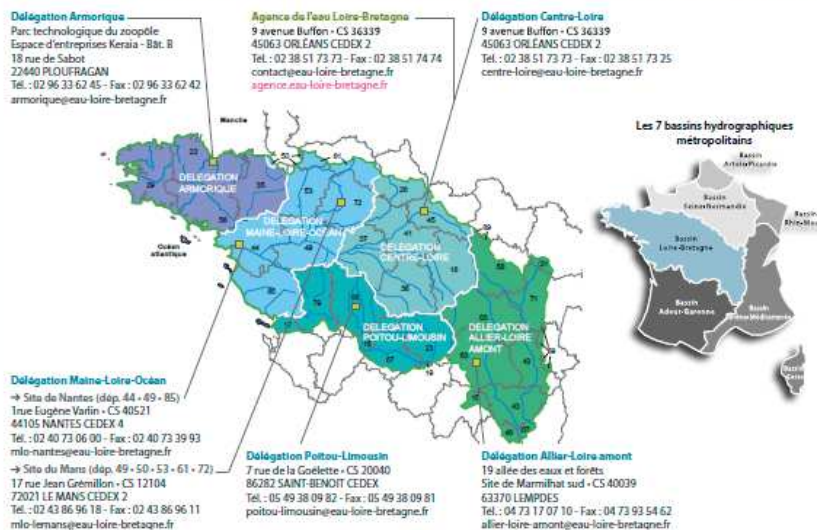
Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur immersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...